

DELIBERATION COMITE DIRECTEUR du 29-01-2019

Présents : Mrs Emmanuel ANGONIN, Michel BARRAUX, Jean-Claude CLERC, Philippe FLOCHON, Denis JACQUES, Jean-Pascal MINARO, Michel MONIOTTE, Jean-Louis MONNOT, Eric PATENAT, Bernard STEPIEN, Michel SORNAY, Nicolas THABARD, Didier VINCENT et Alain BOUVIER

Excusés: Mrs Didier BUATOIS, Thierry BONJOUR, Gérard DEBOVE et Patrick GIROD.

Invités : Mrs Clément JAILLET et David PARIS.

A la demande de Jean-Louis MONNOT la liste des personnes habilitées à prendre une décision quant à l'impraticabilité est étendue aux arbitres. En conséquence la liste des personnes habilitées à vérifier la praticabilité des terrains est la suivante :

- ✓ Les membres de la commission sportive
- ✓ Les membres de la commission des terrains
- ✓ Les membres du Comité de Direction
- ✓ Mrs les Arbitres

Objet de cette demande : certains secteurs sont dépourvus de membres de commission ou du CD

Vote : délibération adoptée à l'unanimité

En conséquence la mise en application pourra se faire à la reprise au mois de mars

Le Président :

Michel SORNAY

Le Secrétaire Général

Alain BOUVIER